



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4816

Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 21 au 22 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4816 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION CANOË KAYAK LYON OULLINS MULATIERE, POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LYON KAYAK", DU 21 AU 22 SEPTEMBRE 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la manifestation « Lyon Kayak », les 21 et 22 septembre 2019.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.

« Lyon Kayak » est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée-sur-Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Cet événement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2018, environ 2 500 participants étaient présents sur les deux jours.

Le samedi 21 septembre, plusieurs animations seront proposées sur la darse de la Confluence :

- un village d'exposants à partir de 11h ;
- une épreuve pour les 10-15 ans « Lyon Kayak Kid » à 11h30 ;
- le festival « Dragon Boat » de 13h30 à 16h ;
- des initiations et baptêmes de stand up paddle et kayak pour les enfants de 14h à 18h ;
- un parcours de sprint « Fun Slalom » de 16h à 18h ;
- et enfin une course à l'australienne, spectacle impressionnant de vitesse et de force physique, à 18h.

Le retrait des dossards aura lieu à partir de 15h.

Le dimanche 22 septembre, des navettes partiront à 9h30 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée-sur-Saône. La randonnée commencera à 11h00 avec trois parcours possibles :

- un parcours « family » de 6 km : le départ de cette nouvelle formule s'effectuera au niveau du pont Masaryk jusqu'à la Confluence.
- un parcours « découverte » de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée-sur-Saône, passeront le long de l'Ile Barbe à Lyon 9^e, et du quartier du Vieux Lyon à Lyon 5^e, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2^e ;

- un parcours « sportif » de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône-Saône pour un passage sous le pont Raymond Barre avant de rejoindre la place nautique de la Confluence.

Un challenge de para-canoë de 14 km, en partenariat avec la Fédération Française Handisport, sera prévu où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite est attendue.

Enfin, une remise des prix à 16h viendra clôturer l'événement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :

- promouvoir la pratique des sports de pagaie auprès de sportifs avertis et débutants ;
- défendre des valeurs telles que l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le plaisir de l'effort ;
- permettre l'accès au plus grand nombre avec des parcours différents selon les niveaux ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet de mettre en valeur les fleuves et le quartier de la Confluence et ainsi de découvrir Lyon de façon originale.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 20 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet évènement, par délibération n° 2018/4001 du 2 juillet 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 23 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 12 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 21 et 22 septembre 2019.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, imputation 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT